

Schuttrange, le 22 janvier 2025

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 11 décembre 2024 au sujet

de la prise en charge des frais livraison du service « Repas sur roues » à partir du 1^{er} janvier 2025

a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 17 janvier 2025, réf. FC05-2024-A548

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette décision au secrétariat communal.

Cette décision a été apposée de manière usuelle dans la commune à partir de ce jour et entre en vigueur trois jours à compter à partir du jour de l'affichage.

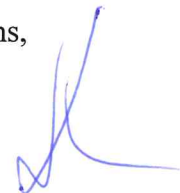
En outre, la mention de la présente décision et de sa publication sera faite dans le prochain numéro du bulletin communal qui est distribué périodiquement à tous les ménages.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Claude MARSON
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
secrétaire communal

Schuttrange, le 22 janvier 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange certifie par la présente que la décision du conseil communal du 11 décembre 2024 concernant

la prise en charge des frais livraison du service « Repas sur roues » à partir du 1^{er} janvier 2025,

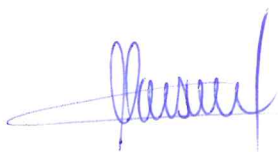
approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 17 janvier 2025, réf. FC05-2024-A548

a été affichée et publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mention de la présente décision et de sa publication sera faite dans le prochain numéro du bulletin communal qui est distribué périodiquement à tous les ménages.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins



Claude MARSON
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
secrétaire communal



Commune de Schuttrange

Affaires générales

Convention (Art. 105 (1) 6° et 105 (1) 7° Loi communale)

Date délibération : 11/12/2024

Référence

AG05-2024-A133

TRAITEMENT TERMINÉ SANS OBSERVATION

L'acte contrôlé ne donne pas lieu à une suspension ou à une annulation.

Fait le 16 janvier 2025



Commune
de
SCHUTTRANGE
Grand-Duché de Luxembourg

Registre aux délibérations du Conseil communal de SCHUTTRANGE

Séance publique du 11 décembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 5 décembre 2024
Date de la convocation des conseillers : 5 décembre 2024

Présents : Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins
Jean-Marie ALTMANN, Nora FORGIARINI,
Jean-Pierre KAUFFMANN, Annemarie NAGEL, Serge THEIN,
Paul THEISEN, Nicolas WELSCH, conseillers

Ranjit NEUMAN, secrétaire communal ff.

Excusé : Jules SAUBER, conseiller

Vote par procuration : M. Jules SAUBER a donné procuration à M. Paul THEISEN pour voter en son nom

No 4.2. OBJET : Prise en charge des frais de livraison du service « Repas sur roues »

LE CONSEIL COMMUNAL

Revu la délibération du 30 novembre 2022 par laquelle le conseil communal a décidé de fixer le prix de vente des « Repas sur roues » à 13,00 € par menu à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil communal, en date de ce jour, a approuvé la convention et les dispositions générales du contrat de prestations service « Service Repas sur Roues » ;

Considérant que, par conséquent, les services proposés par Servior dans le cadre de la prestation repas sur roues, sont facturés à la Commune aux prix suivants (Les prix s'entendent sur base de l'indice actuel de l'échelle mobile des salaires - indice 944,43 -valeur septembre 2023) :

- repas du jour (prix unitaire) :	12,94 €
- livraison individuelle (prix unitaire) :	5,82 €
- location plaque induction :	22,81 €/mois

Vu l'offre n° 37483 du 6 septembre 2022 par le fournisseur « Maison Josy Juckem » de Strassen pour l'achat de 15 plaques à induction Inducook au prix de 10.219,19 € ttc ;

Vu le courrier du 25 octobre 2024 par lequel Servior a émis une offre d'achat des plaques à induction Inducook pour un montant total de 5.025,00 € ;

Considérant que, dorénavant, Servior s'occupera de l'entretien et de la réparation des plaques à induction Inducook ;

Considérant que la commune de Schuttrange prend en charge les frais de transport afin de garantir le service « Repas sur Roues » ;

Vu la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis et de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'article 2/223/706060/99001 libellé « Repas sur roues » du budget des recettes ordinaires ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité

- **d'annuler la taxe concernant le prix de vente des « Repas sur roues », votée lors de la séance du conseil communal du 30 novembre 2022 ;**
- **de prendre en charge les frais de livraison individuelle liés au service « Repas sur roues », actuellement fixés à 5,82 €, à partir du 1^{er} janvier 2025.**

En conséquence, les tarifs suivants seront refacturés aux clients :

- **Repas du jour (prix unitaire) : 12,94 €**
- **Location de plaque à induction : 22,81 € / mois**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 16 décembre 2024



Claude MARSON
Bourgmestre

c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal